

les pêches de la province. L'une des fonctions les plus importantes du ministère provincial est d'observer l'exécution du programme et de tenir le gouvernement provincial au courant par l'intermédiaire du ministre intéressé.

Les pêcheries des eaux sans marée de la province appartiennent à la Couronne, du chef de la province, ainsi que les pêcheries de coquillages, comme les pêches aux huîtres et aux clams dans les eaux à marée. La province administre ces pêcheries, bien que les règlements pertinents soient édictés par décret du Conseil fédéral, sur l'avis et la recommandation de la province.

La loi provinciale prévoit l'imposition des pêches et, en vertu des lois civiles de propriété, la réglementation et la surveillance des diverses usines de conditionnement au moyen d'un régime de permis. La loi prévoit aussi l'arbitrage des différends au sujet du prix du poisson entre les pêcheurs et les exploitants des établissements autorisés. L'application de la loi comprend la perception du revenu et la surveillance des opérations faites aux usines.

La pêche au filet dans les eaux sans marée de la province, y compris la pêche du commerce, est réglementée et administrée par le ministère provincial de la Pêche, tandis que la pêche sportive dans les eaux sans marée est réglementée par la Commission du gibier, Division de l'administration provinciale, qui exploite plusieurs établissements de trutticulture et postes de récolte des œufs aux fins de repeuplement.

La réglementation et la surveillance de la récolte des plantes marines de commerce, y compris le varech, ont été récemment confiées au ministère provincial de la Pêche. On a déjà fait des recherches sur certaines espèces importantes et on en entreprendra d'autres selon le besoin.

Le ministère provincial de la Pêche a fondé un laboratoire maritime à Ladysmith, sur l'île Vancouver, en vue de recherches biologiques sur les espèces qui relèvent de la province, principalement les huîtres, les clams et autres mollusques, de même que sur les plantes marines. Ces recherches visent à encourager l'industrie à améliorer ses produits tout en réduisant ses frais et à permettre au ministère de réglementer les pêches des diverses espèces, afin d'assurer une production maximum et continue. Le ministère collabore étroitement aux recherches de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, surtout sur la côte du Pacifique.

### Section 3.—Statistique de la pêche

#### Sous-section 1.—Production primaire

Depuis que Terre-Neuve est devenue une province canadienne, en 1949, les apports de poisson au Canada ont été de l'ordre de deux milliards de livres, une prise maximum de 2.122 millions de livres ayant été réalisée en 1950. La valeur au débarquement se situe généralement au delà de quatre-vingt-dix millions de dollars et, en 1951, elle a touché cent deux millions. Depuis 1949, la province de Terre-Neuve a contribué une moyenne annuelle de 588 millions de livres de poisson d'une valeur de \$13,500,000. La prise totale de poisson au Canada en 1955 a été de 1,917 millions de livres évaluées à \$90,900,000, ce qui constitue une diminution de 6.5 p. 100 dans la quantité et de 7.6 p. 100 dans la valeur, par rapport à l'année précédente. La diminution a été particulièrement marquée en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, les pêches d'eau douce ayant touché un niveau légèrement supérieur, tant pour la quantité que pour la valeur.

Les captures de la Colombie-Britannique, en 1955, 498,376,000 livres évaluées à \$27,710,600, ont été considérablement inférieures à celles de 1954. Les apports de sockeye et de saumon-chien, respectivement 16,642,000 et 18,178,000 livres, ont été décevants, et le faible rendement de ces espèces n'a été que partiellement compensé par la plus forte capture de saumon bossu depuis 1930 (831,253 caisses de conserves de 48 livres chacune). La prise totale de saumon a été de 131,008,000 livres (\$18,481,000), en comparaison de 178,862,000 livres (\$23,578,800) en 1954.